

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND  
 MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations  
 Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays :</b> Mali et Niger			
<b>TITRE DU PROJET :</b> « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles »			
<b>NUMERO Projet / MPTF Gateway :</b>			
<b>Modalité de financement PBF :</b>		<b>Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PRF <input type="checkbox"/> IRF		<input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :	
<b>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PNUD Mali, agence Lead ;</li> <li>- ONUFEMMES Mali</li> <li>- PNUD Niger</li> <li>- ONUFEMMES, Niger</li> </ul>			
<b>Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UNEP</li> <li>- Ministère de la Cohésion sociale, Paix et Réconciliation Nationale, Lead (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère de l'Environnement (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Mali et Niger) ;</li> <li>- Ministère des affaires Étrangères et de la Coopération Internationale ;</li> <li>- ONG GREFFA (Groupe de Recherche, d'Etude, de Formation-Femme Action) ;</li> <li>- ARIDEL (Actions pour le renforcement des Initiatives de Développement Local) ;</li> <li>- ONG-TASSAGHT (lien : en langue Tamashek) ;</li> <li>- REPSFECO (Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO)</li> <li>- REFEPa (Réseau des Femmes pour la Paix) ;</li> <li>- Réseau des femmes rurales du Mali ;</li> </ul>			
<b>Date estimative de début du projet<sup>1</sup> :</b> Le 1er novembre 2019 <b>Durée du projet en mois :<sup>2</sup></b> 24 mois			
<b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b>			
<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>Cercles/Départements</b>	<b>Communes</b>
<i>Mali</i>	Gao	Ansongo	Tessi
	Ménaka	Ménaka	Ouatagouna
		Anderamboukane	Tin-Hama
<i>Niger</i>	Tillabéri	Anderamboukane	Ménaka
		Bankilare	Anderamboukane
		Ayerou	Bankilare
		Banibangou	Ayerou
		Téra	Banibangou
			Goroual

<sup>1</sup> Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

<sup>2</sup> Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion du genre  
 Initiative de promotion de la jeunesse  
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF\* (par agence récipiendaire) : \$ USD 4 000 000

PNUD Mali : \$ USD 1 281 831, 11

ONU Femmes Mali : \$ USD 1 075 009,74

ONU Femmes Niger : \$ USD 836 737, 86

PNUD Niger : \$ USD 806 421, 55

Total PBF : \$ USD 4 000 000

*\*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :

Budget total du projet :

PBF 1ère tranche : 35%	PBF 2ème tranche*: 35%	PBF 3ème Tranche : 30 %
PNUD Mali : \$ USD 448 640, 89 ONUFEMMES Mali : \$ USD 376 253,41 PNUD Niger : \$ USD 292 858,25 ONUFEMMES Niger : \$ USD 282 247,54	PNUD Mali : \$ USD 448 640, 89 ONUFEMMES Mali : \$ USD 376 253, 41 PNUD NIGER : \$ USD 292 858,25 ONUFEMMES NIGER : \$ USD 282 247, 54	PNUD Mali : \$ USD 384 549,33 ONUFEMMES Mali : \$ USD 322 502,92 PNUD Niger : \$ USD 251 021, 36 ONUFEMMES Niger : \$ USD 241 926,47
<b>Total première tranche :</b> \$ USD 1 400 000, 09	<b>Total deuxième tranche :</b> \$ 1 400 000, 09	<b>Total troisième tranche :</b> \$ USD 1 200 000, 08

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le projet vise à contribuer à la réduction des conflits liés aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières du Mali (Gao et Ménaka) et du Niger (Tillabéri) en renforçant la participation active des femmes dans les processus et mécanismes locaux, communautaires, formels et informels de prévention et de gestion des conflits. Pour atteindre cet objectif, ce projet adoptera une approche multi-sectorielle comprenant : (i) l'appui à l'autonomisation économique des femmes pour renforcer à la fois leur résilience aux impacts des changements climatiques et leur légitimité en temps qu'« agents du changement » ; (ii) le renforcement des capacités nécessaires à une meilleure implication des femmes les mécanismes de gouvernance et de prévention et de gestion de conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, communautaire, et transfrontalier ; et (iii) des initiatives de cohésion sociale et dialogue autour que questions liées aux ressources naturelles, menées par les femmes et les jeunes pour renforcer notamment la confiance entre les groupes locaux. Le projet sera développé selon une approche transfrontalière, et complètera d'autres initiatives transfrontalières en cours de mise en œuvre particulièrement dans la région du Liptako Gourma.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endorsement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Au cours du mois d'avril 2019, le PNUD et ONUFEMMES ont tenu des séances de travail avec les principales parties prenantes des régions de Gao et de Ménaka au Mali et de Tillabéry au Niger. Les consultations réalisées ont impliqué les acteurs et actrices suivant(e)s :

Parties nationales au Mali :

- Le Gouvernorat régional de Gao ; la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; la Direction Régionale de l'Agriculture ; la Direction Régionale des Productions et Industries Animales ; la Direction Régionale des Eaux et Forêts ;
- Société civile : le Conseil régional de la société civile, la Case de la Paix de Gao, la Présidente des femmes leaders de Gao, la Présidente de la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO), la Présidente de l'association Adaoula (« prospérité » en langue locale).

<p>Parties nationales au Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Gouvernorat de Tillabéri, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de l'Intérieur, la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix ;</li> <li>• Le REFEPA, le REPSFECO, l'ONG ADL, l'ONG ARIDEL et l'ONG DIKO</li> </ul>
<p>Marqueur genre du projet<sup>3</sup> : <u>3</u></p> <p>Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : <u>80%</u></p>
<p>Marqueur risque du projet<sup>4</sup> : <u>2</u></p>
<p>Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine<sup>5</sup>) : <u>Prévention/gestion des conflits.</u></p> <p>Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</p> <p>Le présent projet contribue aux effets 1 et 5 du PNUAD+ au Mali : (1) La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains ; (5) Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d'opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté. Il contribuera également au nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable UNSDCF 2020-2024), notamment aux effets 1 « d'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive ». L'Effet 2 « d'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurité et respectueux des droits de l'homme et des traditions culturelles positives » et l'effet 4 « d'ici 2024, les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques ».</p> <p>Du côté du Niger, ce projet contribuera au résultat 2 (Gouvernance, paix et sécurité) de l'UNDAF 2019-2022 : (2) Les femmes et les jeunes/adolescents des zones ciblées bénéficient d'opportunités économiques viables, acquis des compétences et aptitudes nécessaires à leur autonomisation et participent aux processus de prise de décision et à la promotion des pratiques visant l'élimination des inégalités et des violences basées sur le genre y compris le mariage des enfants.</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :</p> <p>Le projet contribue également à l'objectif 5 du développement durable visant à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, à travers ses deux cibles dont : les réformes visant à donner aux femmes et filles les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne et les politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux. Il contribue également aux ODD 8 (travail décent et</p>

<sup>3</sup> Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Rep. d'...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...

AGENCE RECIPIENDAIRE

nom du représentant : Jo SCHEUER  
 Signature [Redacted]  
 nom de l'agence : PNUD  
 UN Common house, BP 120 Bamako - Mali  
 +226 20 8 43 11  
 date et visa : 12-12-2019

des Affaires étrangères et de la  
 Coopération internationale  
 [Redacted]  
 10 DEC 2019  


Nom Mbaranga Gasarabwe  
 Signature [Redacted]  
 date & visa : 13/12/19  


AGENCE RECIPIENDAIRE  
 Nom de la Représentante : [Redacted]  
 Signature [Redacted] 15 19

Nom de l'Agence : UN Women  
 UN Common house, Bamako Mali  
 TEL : +226 20 12 21 10  




I. **Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

L'expansion des violences terroristes et communautaires des régions Nord du Mali (Kidal, Tombouctou, Gao, Menaka) vers le Gourma central et le Centre du Mali (région de Mopti et de Ségou) a donné une nouvelle dimension à la crise au Mali. Les réponses sécuritaires, politiques et sociales apportées à cette crise, dont l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, ont principalement concerné les régions du nord ou l'ensemble du territoire national, sans porter d'attention particulière aux besoins des régions du Centre.

Les insuffisances de l'Etat en matière sécuritaire, de justice et la corruption aggravent le déficit de confiance de la population vis-à-vis de l'Etat et le chômage endémique favorisent le recrutement des jeunes par les groupes radicaux et aggravent les conflits.

L'insécurité a notamment renforcé les solidarités communautaires et poussé celles-ci à s'organiser en groupes d'auto-défense. S'en est suivi de graves violations des droits de l'Homme y compris les violences basées sur le genre, des massacres (Kouloungo, Ogossagou et Sobane Da) et des déplacements massifs des populations entraînant une crise humanitaire aggravée par les entraves à la circulation des populations, y compris les embargos sur les villages et la construction de barrages routiers illégaux, la difficulté d'accès aux marchés, aux champs et aux chemins de transhumance, toutes difficultés auxquelles il faut ajouter les dangers engendrés par les mines posées le long des parcours. A cela, il faut ajouter la circulation massive d'armes, l'impunité généralisée, le vol de bétail et la criminalité à grande échelle qui ont eu pour conséquence l'exacerbation des conflits intra et intercommunautaires<sup>8</sup>.

Plusieurs partenaires se sont engagés aux côtés de l'Etat malien pour apporter des solutions à la crise. En plus des Nations Unies avec la MINUSMA, les agences, fonds et programmes, certains Etats comme la France contribuent significativement à la résolution de la crise avec la Force BARKANE. Il en est de même pour l'Union Européenne et les forces du G5 Sahel.

Pour assurer l'exécution de son mandat issu la Résolution 2480(2019) avec la seconde priorité stratégique « de faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'Etat ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali », la MINUSMA a mis en place six<sup>9</sup> groupes de travail pour le centre et dont un des groupes portent sur l'engagement politique et la gouvernance participative. Ces groupes sont également alignés sur le Cadre Stratégique des Nations Unies pour la Mali (ISF).

Cependant, le déficit de coordination de l'action gouvernementale en vue de la résolution de la crise au centre rétrécit les avancées dans la consolidation de la paix. Les principaux facteurs de ces limites de coordination se rapportent à la faiblesse du mécanisme de coordination mis en place par l'Etat en 2017 notamment le PSIRC (*Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre*), la faible adhésion des populations aux efforts de l'Etat pour non prise en compte de leurs aspirations et la quasi inexistence des mécanismes de redevabilité :

1) **Ebauches de réponses stratégiques et politiques globales mais peu coordonnées.**

En 2017, Le gouvernement du Mali a mis en place le Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) avec des composantes relatives à la sécurité, la gouvernance, au développement

<sup>8</sup> Document de stratégie de stabilisation du centre, p. 2

<sup>9</sup> Les autres six groupes portent sur la cohésion sociale et médiation, état de droit et droits de l'homme, stabilisation et relèvement, communication et sécurité.

économique et social et à la communication. L'objectif de cette mesure était de combattre les groupes armés terroristes pour assurer la sécurité des personnes et des biens afin de favoriser le retour définitif de l'administration publique et les services de base et de donner des perspectives aux populations subissant le terrorisme et le banditisme armé. Il s'agissait de sécuriser le Centre en combattant l'extrémisme religieux afin de réussir la stabilisation du pays. Dans cette perspective, la présence des forces de défense et de sécurité a été renforcée à travers des effectifs et des moyens militaires conséquents en vue de rétablir l'état de droit et la sécurité sur le territoire. En privilégiant les mesures sécuritaires, le but était de renforcer la confiance des populations/ communautés aux forces de défense et de sécurité et de manière plus générale en l'Etat lui-même et en faisant des alliances sûres pour combattre le terrorisme<sup>10</sup> notamment en se désolidarisant des mouvements extrémistes.

Cependant, l'orientation à caractère sécuritaire du programme a limité son impact sur les populations en l'absence des services sociaux de base acceptables. De surcroît, l'ancrage institutionnel de ce mécanisme au Ministère de la sécurité n'a pas réussi à fédérer les interventions des autres départements ministériels touchant les aspects de gouvernance, de développement, relèvement et de communication, composantes essentielles du PSIRC. Enfin, les démembrements institutionnels du PSIRC dans les régions n'ont pas véritablement fonctionnés et occasionnant ainsi un déphasage entre le niveau central et le niveau régional. De surcroît, ce Cadre n'a pas également pris en compte les besoins spécifiques des jeunes hommes et femmes qui adhèrent aux mouvements extrémistes et d'auto-défense à défaut de pouvoir influencer les processus décisionnels pour un Etat plus protecteur. Par ailleurs, aux côtés du Mali, les partenaires du G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Tchad) ont déployé une Force Conjointe dans la zone pour tenter de renforcer la présence sécuritaire.

Pour compléter cette réponse sécuritaire, certains partenaires dont l'Union Européenne, via le Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao (PARSEC) ou du Programme Jeunesse et Stabilisation dans les région Centre du Mali (PROJES), appuient les initiatives gouvernementales dans les domaines du développement et de la sécurité tandis que la mission de maintien de la paix des Nations unies (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali ou MINUSMA) a d'ores et déjà réorienté une partie de son dispositif dans la région de Mopti. D'autres initiatives au niveau politique, moins formelles ou plus discrètes, ont également vu le jour afin d'ouvrir un dialogue politique avec les parties en conflit dans la région : ainsi des missions de dialogue et de bons offices, ou des contacts entre élites dirigeantes à Bamako et leaders communautaires de la région de Mopti ont été initié à travers des visites du Premier Ministre dans la région de Mopti au courant de cette année.

Ces bonnes volontés ne peuvent faire l'économie d'une compréhension détaillée des conflits qui fleurissent dans le centre du Mali. Pour l'heure, faute de stratégie basée sur une compréhension commune de la situation, les acteurs oscillent entre la prise en compte des préoccupations des communautés du Centre dans le cadre des accords de paix existants<sup>11</sup>, ou l'élaboration d'un plan spécifique pour ces régions, afin de restaurer la légitimité de l'Etat auprès de l'ensemble des populations<sup>12</sup>. Le rôle de l'Etat est central dans la coordination de ces initiatives.

## **2) Faible adhésion des populations aux politiques nationales pour non prise en compte de leurs aspirations.**

Les groupes extrémistes violents prospèrent dans les zones de tensions où l'Etat est absent, contesté, ou lorsque sa présence ne se manifeste que par des interventions musclées. Une opportunité pour ces groupes de se positionner auprès des populations. Ils deviennent même des voies de recours quand, par exemple, les conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources naturelles

<sup>10</sup> <http://www.fes-mali.org/images/Centre-FES-PolicyPaperFinale.pdf>

<sup>11</sup> En plus de l'Accord de 2015, les accords de paix au niveau signés entre communautés sur initiative du Premier Ministre.

<sup>12</sup> [https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight\\_1713\\_mali\\_3\\_fra.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight_1713_mali_3_fra.pdf) consulté le 26 octobre 2019

s'aggravent et quand leur gestion pacifiée n'est plus assurée ni par l'Etat, ni par des autorités traditionnelles contestées.

C'est dans ces espaces que les groupes radicaux trouvent leur place en se rendant utiles et en soutenant certains groupes communautaires contre d'autres. Ils apportent leur protection, des armes et un savoir-faire militaire, mais aussi une réponse à une forte demande locale de justice et de sécurité.

Le dispositif mis en place par le PSIRC n'a pas pris en compte la profondeur du fossé de méfiance entre les communautés et le degré d'instrumentalisation de certains groupes communautaires par les groupes terroristes. Par ailleurs, la stratégie n'a pas pris en compte les questions spécifiques liées au genre. En effet, l'insécurité conduit généralement les femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les forces de défense et sécurité en qui elles n'auraient pas confiance. Cette insécurité crée auprès des populations une perception ou un sentiment de marginalisation et d'exclusion géographique et/ou ethnique qui serait imputable au gouvernement et qui encouragerait l'adhésion des jeunes hommes et femmes aux groupes armés. C'est ainsi qu'on observe une récurrence des griefs profonds nés d'un sentiment de négligence et de mauvais traitement du gouvernement envers les populations locales et les communautés.

En effet, la communauté joue un rôle essentiel au Centre du Mali car elle constitue une référence identitaire centrale. Les frustrations dues aux stigmatisations, aux inégalités sociales et à l'incapacité d'assurer sa propre protection et celle de sa communauté sont déterminantes pour la radicalisation des membres des communautés, particulièrement des jeunes hommes et femmes.

Sur le plan du développement, l'insécurité affecte fortement la présence de l'Etat et sa capacité à assurer les services sociaux de base. Les fonctionnaires en poste dans la zone doivent fréquemment fuir en raison des menaces perpétrées à leur encontre. D'autant que les actions menées pour contrer les menaces terroristes ont, elles aussi, un impact sur la capacité des habitants à accéder aux marchés et aux centres de santé<sup>13</sup>. Faute de réponse à même d'apaiser ces tensions, le centre pourrait rapidement devenir le nouvel épicode des violences au Mali. Des éléments djihadistes profitent de ces troubles pour se rendre utiles à certaines communautés et mieux s'implanter.

Cependant, l'origine des tensions réside moins dans la radicalisation supposée d'une communauté que dans l'absence de l'Etat et la difficulté de celui-ci à réguler pacifiquement les conflits locaux pour garantir la sécurité de tous.

### **3) Quasi inexistence des mécanismes de redevabilité dans les réponses politiques et stratégiques proposée pour la gestion de la crise.**

Le dialogue national inclusif, au sujet duquel des consultations préparatoires sont toujours en cours ressortent la déconnexion entre les actions de l'Etat et les aspirations des populations. Il est ressorti par exemple à l'étape de Mopti que les populations demandent à mettre en œuvre des programmes de grande envergure pour la stabilisation de centre. Le PSIRC qui a été élaboré depuis 2017, n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation permettant de définir une vision partagée et une approche consensuelle des réformes politiques et institutionnelles et de la marche à suivre pour faire face à la situation dans le nord et le centre du Mali.

Il en est de même s'agissant du Cadre politique de gestion de la crise dont la mission est d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation du Centre. Le Cadre politique suit l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, jauge les indicateurs de stabilité pour en déduire la dynamique d'ensemble et le chemin parcouru. Il émet des orientations pour la suite de l'action de l'Etat.<sup>14</sup>

Cependant, que ce soit le PSIRC ou le nouveau Cadre politique de gestion de la crise, il n'y a pas des mécanismes de redevabilité qui permettent aux acteurs de rendre compte des actions de l'Etat dans

<sup>13</sup> [https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight\\_1713\\_mali\\_3\\_fra.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight_1713_mali_3_fra.pdf) consulté le 26 octobre 2019

<sup>14</sup> Article 2 du Décret n°2019-0423/PM-RM du 19 juin 2019 portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise

la gestion de la crise. Le rôle de l'Assemblée Nationale et des élus locaux (hommes et femmes), reste marginal et les mécanismes de des comptes même au niveau communal ne fonctionnent pas de façon systématique dans toutes les communes.

Il en est de même du rôle de la société civile dont le caractère partisan empêche de jouer pleinement son rôle. En effet, les Organisations de la Société Civile ont une mission capitale à assumer dans le processus d'édification de la nation malienne, notamment jouer pleinement leurs rôles d'acteurs privilégiés du développement économique, d'intermédiaires des populations, et de contrôle citoyen de l'action publique. Pour ce faire, elles rencontrent des difficultés énormes.

La société Civile est un acteur sur lequel le projet axera son approche de redevabilité pour mieux toucher les communautés à la base d'une part et d'être l'interface de celles-ci et des cadres institutionnels existants.

#### **Analyse genre**

Au Mali, les femmes sont les plus touchées par la situation de conflit qui les a exposées à toutes formes de violences. Cependant leur rôle dans la formulation des réponses aux problèmes engendrés par la crise reste très limité. Déjà les normes sociales et la division du travail confinent les femmes à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publique. C'est ainsi que tout au long du processus de paix au Mali, l'inclusion des femmes n'a pas été une priorité et celles-ci ont été marginalisées pendant les négociations de paix et la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015.

Par ailleurs, même si les femmes maliennes sont souvent exclues des processus formels de prise de décision, elles sont très actives dans les associations et les réseaux au niveau local ainsi qu'au sein des ONG au niveau national. Ces organisations servent des objectifs différents selon le lieu et les besoins. Pendant la crise, les femmes se sont organisées pour faire pression sur les acteurs politiques et militaires afin de mettre fin au conflit et revenir à l'ordre constitutionnel.<sup>15</sup>

Le Cadre politique de gestion de la crise constitue encore une nouvelle opportunité d'inclusion des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des solutions aux problèmes des régions du centre. Même si sur les 13 ministères que compose le Cadre, il n'y a pas de représentation des femmes, la société civile notamment de la région de Mopti est majoritairement constituée par les femmes et est un acteur important pour le suivi des initiatives de la stabilisation de la région. Ainsi les cadres régionaux seront des espaces pour assurer l'inclusion des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix.

**Comment répondre à ces principaux facteurs qui rétrécissent les avancées en matière de consolidation de la paix dans le centre du Mali ?**

Le processus de paix au Mali se trouve actuellement à un moment critique. L'appropriation nationale et l'adhésion de la société malienne dans toute sa diversité seront essentielles pour faire avancer les réformes d'envergure prévues par l'Accord en réponse aux causes profondes du conflit. Au regard de la complexité de la situation se traduisant par la multiplicité des enjeux, des intérêts et des acteurs différents d'une zone à une autre, mais surtout aggravée par la violence des tensions inter et intracommunautaires dans la région de Mopti et au-delà, la seule action sécuritaire ne suffirait pas pour calmer les ardeurs des acteurs. Elle pourrait certes contenir les violences, mais elle a besoin d'être épaulée par des mesures politiques, sociales, économiques voire culturelles sur la durée et de manière continue.

La mise en place du cadre politique de gestion de la crise au centre (19 juin 2019 Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du cadre Politique de gestion de la crise) résulte de la leçon apprise relative aux limites du PSIRC. Ainsi, ce mécanisme stratégique et politique de haut niveau est mis sous la tutelle directe du Premier Ministre afin d'adresser la crise dans le centre comme priorité en termes de consolidation de la paix. Le Premier Ministre étant également le Ministre des Finances, le financement public de la nouvelle stratégie pour le centre devrait être grandement facilitée. Ce qui constitue une double opportunité au niveau de

<sup>15</sup> [https://observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/Traduction1\\_Jenny-Lorentzen.pdf](https://observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/Traduction1_Jenny-Lorentzen.pdf), consulté le 19 novembre 2019.

l'ancrage et de la garantie de financement. Cette nouvelle stratégie permettra ainsi de mieux percevoir les bases de la stabilité et de la consolidation de la paix dans les régions du centre. En outre, ce nouveau mécanisme répond au besoin de coordination des actions de consolidation de la paix au centre, donne une reconnaissance aux actions menées sur le terrain et apporte une plus grande visibilité au travail effectué par les partenaires. Son objectif stratégique est de combiner l'approche politique et l'approche militaire en vue d'apaiser la situation au Centre et d'apporter des réponses durables à la crise. C'est en effet une opportunité de réunir les partenaires afin d'apporter des réponses spécifiques et communes pour soutenir le gouvernement du Mali en cette période critique, en accompagnant le processus de consolidation de la paix. Une opportunité de rendre opérationnel le Nexus « Humanitaire- Paix - développement » pour assurer un relèvement durable des populations. Le projet en accompagnant le Cadre contribuera, à partir des messages positifs, à faire véhiculer les informations constructives. Il s'attellera à freiner les rumeurs et les faux préjugés. Cette contribution se fera avec l'appui des jeunes et femmes et les membres des organisations de la Société Civile.

L'ambition du gouvernement à travers ce Cadre est d'initier et de coordonner les solutions globales à la crise au centre qui iront au-delà des questions sécuritaires et engloberont également les questions de gouvernance, de cohésion sociale, de relèvement économique et de développement durable.

Au niveau central, le Secrétariat Permanent du Cadre dispose déjà de l'appui de certains partenaires (UE, EUCAP, France et MINUSMA) pour le développement de sa stratégie et de son plan opérationnel à travers la mise à disposition d'experts techniques. Cependant les appuis au niveau régional demeurent limités alors que l'effectivité de ce Cadre sera fonction de sa capacité à coordonner les interventions sur le terrain, au niveau régional.

Le projet apportera un appui technique et opérationnel aux différents mécanismes pour assurer leur cohérence et créer un lien de partage d'informations et de recherche de solutions locales en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre qui expriment la vision de l'État et qui inclut les 13 ministères clés y compris le Ministère en charge de la Cohésion sociale. L'inclusion de ces ministères est importante car ces derniers sont appelés à conduire les politiques de développement et de consolidation de la paix pendant et après la crise. Il y a une volonté réelle d'appropriation nationale pour assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation dans le Centre et aussi un accompagnement des actions entreprises maintenant et au-delà de la crise.

Considérant que l'un des points faibles des cadres politiques est leur non fonctionnement dans les régions, le projet se focalisera sur les démembrements de ce Cadre dans les régions de Mopti et Ségou et permettra de réunir les partenaires autour du gouverneur, contribuera à l'animation du cadre au niveau du Centre et assurera un suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel du secrétariat permanent. Il s'agit des Comités de zone/ comité régional siégeant auprès du Gouverneur et chargés des missions décentralisées du Comité politique, composés des représentants des ministres, des hauts fonctionnaires de la Défense et des Partenaires Techniques et financiers. Le Comité de zone doit aider à relever le défi du retour de l'administration dans sa dimension administrative, judiciaire et financière.

Le comité régional pour la région de Mopti a été mis en place par le Premier Ministre le 11 octobre 2019. Il reste la mise en place de celui de Ségou.

Pour ce faire, le comité de zone s'appuiera sur les cadres existants en les redynamisant à savoir les cadres d'orientations et de coordination des actions de développement au niveau régional, du cercle et de la commune en vue de prendre en compte les aspirations des populations locales particulières les besoins spécifiques des femmes et des jeunes.

Cette démarche impliquera les organisations de la Société Civile (jeunes, femmes, organisations socio-professionnelles) et les élus incluant les femmes. L'interaction avec ces acteurs et la communication autour du Cadre permettra de renforcer la redevabilité du gouvernement par rapport à la population dans le Centre et constituera un espace où le gouvernement au niveau central et au niveau régional rendra compte de son action en matière de consolidation de la paix.

## **Analyse des acteurs clés**

### **1) Le premier ministre**

Le premier ministre est l'organe de tutelle du Cadre Politique de gestion de la crise au centre. Il en constitue l'ancrage institutionnel. Son rôle majeur consistera à assurer l'implication de tous les 13 ministères sectoriels dans la mise en œuvre du plan opérationnel de la stratégie de stabilisation du centre et l'intersectorialité des initiatives engagées. Il joue également un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources et garantit l'appropriation nationale des différentes réponses proposées dans la résolution de la crise. Depuis sa nomination en avril 2019, le nouveau premier ministre a effectué deux visites dans la région de Mopti et ces visites ont abouti à la signature des accords « de cessation des hostilités » par des groupes armés peuls et dogons actifs dans plusieurs localités du centre du Mali. La mise en œuvre de ces accords reste une étape importante pour la stabilisation de la région.

### **2) Le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise**

C'est l'organe chargé d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation du Centre. Il oriente la coordination de l'action gouvernementale pour la stabilisation du centre. Il a été mis en place par le Décret n°2019-0424/PM-RM du 19 juin 2019 portant nomination du secrétaire permanent du Cadre politique de gestion de la crise. C'est l'organe central de ce Cadre. Etant sous la tutelle du Premier Ministre, le Secrétariat Permanent dispose des pouvoirs nécessaires pour orienter et coordonner les actions en matière de consolidation de la paix, qui sont intersectorielles. Le secrétariat permanent constitue à ce titre un interlocuteur important pour canaliser les interventions des différents partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation des régions du centre.

### **3) Les ministères sectoriels, membres du Cadre politique**

Les ministères sectoriels sont chargés d'exécuter dans leurs secteurs respectifs la politique du gouvernement pour la stabilisation du centre. Le Décret n°2019-0423/PM-RM cite le ministre chargé des Affaires sociales ; le ministre chargé de la Justice ; le ministre chargé des Forces Armées ; le ministre chargé de l'Administration territoriale ; le ministre chargé de la Sécurité ; le ministre chargé des Affaires étrangères ; le ministre chargé de la Solidarité ; le ministre chargé de la Cohésion sociale ; le ministre chargé de la Communication ; le ministre chargé du Culte ; le ministre chargé du Développement durable ; le ministre chargé de l'Education nationale et le ministre délégué au Budget. Ces différents ministères jouent chacun un rôle capital dans la mise en œuvre des attributions du Cadre stratégique et surtout son plan d'action orienté sur les questions de paix et sécurité, gouvernance, développement et humanitaire et cohésion sociale.

### **4) L'Assemblée Nationale**

Il s'agit particulièrement de la commission en charge de la paix et la sécurité dans son rôle de contrôle de l'action du gouvernement. C'est un acteur clé en matière de redevabilité sur les actions de l'Etat dans la gestion de la crise au centre. L'Assemblée nationale à travers cette commission et ses autres différentes commissions (commission des affaires sociales, emploi de jeunes et promotion des femmes et des filles) et le réseau des femmes parlementaires et anciennes ministres est un acteur majeur dans la stabilisation des régions du centre et particulièrement le renforcement de la redevabilité de l'action gouvernementale.

### **5) Les Gouverneurs de Mopti et Ségou**

Les gouverneurs sont responsables de l'animation au niveau régional du Cadre politique de gestion de la crise au centre. Il s'agit particulièrement du Gouverneur de Mopti et du Gouverneur de Ségou. Ils coordonnent l'action gouvernementale au niveau régional et s'assurent de la cohérence des initiatives des différents partenaires aux politiques nationales. Leur rôle sera renforcé pour assurer l'appropriation nationale au niveau local des initiatives de gestion de la crise et les interactions avec différents secteurs notamment le secteur de sécurité.

### **6) Le comité régional et ses membres**

Le Décret n°2019-0423/PM-RM stipule que le niveau régional est structuré autour du Comité de Défense de Zone prévu à l'article 28 de la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation

générale de la Défense nationale. Il inclut en plus des membres de ce Comité, les démembrements régionaux des départements figurant dans le Cadre politique de gestion de la crise. Le comité régional de Mopti a déjà été mis en place par le Premier ministre le 11 octobre 2019. Il a déjà produit un plan de réponse conjoint entre le gouvernement et les Nations-Unies pour la stabilisation du centre. Le rôle du comité sera renforcé pour le suivi de la mise en opération du Cadre politique de gestion de la crise en région et pour assurer le relais avec le Secrétariat permanent au niveau national.

#### **7) Les collectivités territoriales**

Il s'agit de la région, des cercles et des communes dans le cadre de la politique nationale de décentralisation. Ces collectivités orientent les initiatives de développement dans leurs ressorts respectifs. Il est admis que l'instabilité et les crises successives sont les conséquences directes des échecs/failles de développement. Les collectivités ont le rôle central de coordonner les initiatives de développement de leurs ressorts respectifs et d'en assurer la complémentarité avec les initiatives humanitaires et de consolidation de la paix.

#### **8) Les organisations de la société civile**

La société civile joue le rôle central d'information de la population sur les initiatives de consolidation de la paix notamment la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise. A ce titre la société civile accompagne également les mécanismes de redevabilité pour exiger de l'Etat la reddition des comptes en matière de consolidation de la paix. Les acteurs de la société civile jouent un rôle essentiel dans la construction et la consolidation de la paix, reposant sur la mise en place d'institutions performantes, respectueuses de l'état de droit, prenant en compte les besoins exprimés par la population et rendant des comptes à celle-ci. Si renforcées, elles peuvent notamment : influencer la formulation des politiques de sécurité afin que celles-ci reflètent les préoccupations sécuritaires des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons vivant sur l'ensemble du territoire national particulièrement dans les régions du centre du Mali; informer et éduquer le public sur les évolutions du contexte socio-sécuritaire des régions du centre, ainsi que sur le rôle des citoyens dans la préservation de la stabilité ; favoriser la consolidation de relations paisibles et constructives entre les institutions de l'Etat et les populations civiles ; fournir aux institutions nationales une expertise sur des questions essentielles telles que le respect des droits humains, l'évaluation des politiques publiques ou encore la prise en compte du genre dans les différentes initiatives.

#### **9) Les groupes armés**

Ceux-ci incluent tous les groupes autres que ceux signataires de l'Accord de 2015. . Malgré la tendance actuelle dans certains milieux politiques à libeller tous les groupes armés comme des groupes terroristes, il y a une réelle différence entre eux. Certains groupes armés et milices tant au Nord que dans le Centre, ne partagent ni les mêmes ambitions socio-économiques ni la stratégie politique des mouvements signataires de l'Accord, ni l'idéologie extrémiste des groupes djihadistes. Toutefois, leurs objectifs convergent autour de la lutte pour le contrôle des ressources naturelles locales et des activités économiques illicites. Tout comme les groupes djihadistes, ces groupes armés et milices opèrent en marge de l'Accord pour la paix, et se focalisent sur la protection de leurs intérêts locaux, que ce soit dans l'exploitation des ressources ou dans le cas de milices dans le Centre, sur la protection des communautés ethniques dont ils sont issus. Dans le Nord, l'existence et les activités de ces groupes diminuent l'influence des groupes signataires et des groupes jihadistes. Dans le Centre, leurs attaques et autres activités criminelles viennent s'ajouter à celles des groupes djihadistes, rendant encore plus difficiles les efforts de stabilisation.<sup>16</sup>

***b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.***

---

<sup>16</sup> Analyse de conflit PBF, Mali, 2019

Le gouvernement a le rôle premier de définir les priorités, les stratégies et coordonner les activités pour la paix durable. L'État malien a exprimé manifestement sa volonté à renforcer les initiatives visant la consolidation de la paix, la sécurisation et la stabilisation du centre à travers le Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Cadre politique de gestion de la crise et la mise en place de son secrétariat permanent comme prolongement du plan intégré de sécurisation des régions du centre.

Cette volonté est également reflétée dans le CREDD 2019-2023, cadre de référence des interventions du Mali dans son axe stratégique 2 qui porte sur la restauration de la paix, de la sécurité et du vivre ensemble.

Ce Cadre Stratégique national est appuyé dans la réalisation des actions de consolidation de la paix par les acteurs internationaux y compris la société civile. Dans ce contexte, les tâches prioritaires définies dans la Résolution 2480(2019 et réaffirmées dans Cadre Stratégique Intégré des Nations-Unies (ISF)) visent à renforcer les actions du gouvernement en vue d'une solution globale de la crise. Pour les Nations Unies, l'ISF reste le cadre de référence pour la coordination des interventions et englobe également les groupe de travail sur le Centre mis en place pour le suivi de l'exécution du nouveau mandat de la MINUSMA dans le cadre de la Résolution 2480 (2019).

Le présent projet contribuera également aux effets 1 et 5 du PNUAD+ au Mali : (1) La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) et 5 (Egalité entre les sexes).

c) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet de renforcement de la résilience sécuritaire et de la prévention des conflits intercommunautaires pour la cohésion sociale et la paix dans les Régions de Mopti et Ségou (24 mois).	PBF	Résilience communautaire Promotion des droits de l'Homme Autonomisation et participation politique des femmes, jeunes et leaders communautaires et religieux	La présente initiative adresse plutôt des aspects institutionnels. Elle est complémentaire au précédent projet puisque renforce la cohérence et la coordination des différentes interventions sur le terrain, adressées aux communautés.
Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso)	PBF	Autonomisation et participation politique des femmes, jeunes Sécurité transfrontalière L'éducation à la culture de la paix Prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles	La présente initiative adresse plutôt des aspects institutionnels. Elle est complémentaire au précédent projet qui présente des similarités, car adresse des

			questions institutionnelles relatives à la gestion des frontières. Pour une meilleure coordination des politiques de gestion des frontières des trois pays (Burkina, Mali Niger)
--	--	--	--

D'autres partenaires et donateurs comme l'Union Européenne, les bilatéraux comme la France, les Pays Bas, sont également entrain de formuler un appui spécifique au Cadre politique de gestion de la crise. Le PNUD est engagé dans les échanges permanents avec ces partenaires pour harmoniser les interventions et assurer une meilleure complémentarité. La présente action a fait l'objet d'une large consultation pour s'assurer qu'elle est complémentaire avec les autres initiatives. Ce projet se focalisera davantage sur les initiatives au niveau régional en appuyant les cadres régionaux et les organisations locales pendant que les partenaires orientent leurs actions au niveau central. L'appui du projet au niveau central se limitera à une expertise spécifique notamment dans la mise en œuvre du nexus Paix-Humanitaire-Development.

**II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

- a) Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

La présente initiative vise à renforcer la coordination de l'action gouvernementale dans la résolution de la crise au centre dans le but d'appuyer les avancées en termes de consolidation de la paix. Pour atteindre cet objectif, le projet réalisera les résultats spécifiques suivants :

- Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des Jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée ;
- Les citoyens adhèrent aux politiques nationales et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.
- Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les Jeunes sont renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise ;

**Stratégie de mise en œuvre**

La stratégie de mise en œuvre de ce projet tourne au tour de l'application du décret 19 juin 2019 Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et Modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise, d'en assurer une véritable adhésion de la population par sa vulgarisation et d'établir des mécanismes de redevabilité efficaces.

Le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise est l'instance centrale qui devra être appuyé pour assurer le fonctionnement effectif du cadre pour orienter et coordonner l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix. Cet appui passera par la fourniture des

expertises techniques nécessaires particulièrement en matière de suivi et évaluation, l'équipement et les fournitures. Cet appui permettra d'instaurer au niveau national un cadre de dialogue technique, entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers et les acteurs humanitaires, veiller à l'harmonisation, à la mise en cohérence des différentes interventions en matière, de paix, humanitaire et développement, organiser les revues des projets et l'identification de Projets/Programmes ; élaborer et mettre en œuvre un Plan de Coordination et de Suivi des Projets/Programmes et d'assurer le suivi des décisions et recommandations.

Au niveau régional, le comité régional constitue le cadre de coordination sous le lead du Gouverneur. Le projet soutiendra ce comité pour assurer son fonctionnement effectif. Il s'agit de lui fournir l'expertise technique nécessaire pour coordonner les actions du cadre politique au niveau régional, collecter les données nécessaires à la prise de décision et au suivi des actions relatives à la consolidation de la paix ; assurer la gestion de l'information à travers une base de données et conduire des missions de supervision périodiques des projets sur le terrain et produire des rapports.

Pour assurer l'adhésion des populations aux mécanismes mis en place, la sensibilisation, la mobilisation communautaire et les services fournis à la population sont une composante-clé du présent projet. Les organisations de la société civile seront sélectionnées pour conduire ces activités consistant à informer sur le Cadre politique et son travail et canaliser les aspirations des communautés locales aux comités régionaux et au secrétariat permanent du cadre.

Le projet appuiera également l'Assemblée nationale dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale. Il s'agira particulièrement de travailler avec la commission parlementaire en charge de paix et sécurité pour évaluer le travail du gouvernement dans ses efforts de stabilisation des régions du Centre et engager une diplomatie parlementaire à travers des échanges avec les autres commissions parlementaires dans les pays de la région du Liptako Gourma. Le projet utilisera les différents cadres d'échanges existants pour la coordination des actions de développement comme espaces de reddition des comptes où les comités régionaux devront faire part des avancées dans la mise en œuvre des programmes/projets de consolidation de la paix. Ces programmes seront pris en compte dans les différents plans communaux/locaux de développement (PEDSC) et feront partie des sessions de restitutions qu'organisent les communes sur l'état de mise en œuvre de leurs plans locaux. L'appui du projet consistera à faciliter ces cadres d'échanges au niveau régional, cercle et communal à travers le secrétariat du comité régional du Cadre politique.

- b) Fournir une théorie du changement pour le projet – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.**

**(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)**

La théorie de changement articulée vise particulièrement l'appropriation nationale effective des actions de consolidation de la paix, l'adhésion et l'implication de toutes les couches sociales, gage du succès de toutes les initiatives et la nécessité de redevabilité étant une expression de l'engagement effectif de l'Etat. C'est pour quoi :

Si le Cadre politique de gestion de la crise au centre, son secrétariat et ses comités régionaux disposent des capacités nécessaires et le leadership solide pour piloter, coordonner et orienter les actions en matière de consolidation de la paix ;

Si la population malienne, toutes communautés confondues, adhère et s'approprie le dispositif mis en place par le cadre à travers l'accès à l'information grâce aux initiatives des organisations de la société civile et lui donne le soutien nécessaire par une étroite collaboration à tous les niveaux dans un contexte sécuritaire apaisé ;

Si tous les acteurs impliqués dans les actions de consolidation de la paix s'inscrivent dans une dynamique de redevabilité et animent des espaces de reddition des comptes au projet des citoyens, écoutent leurs aspirations et orientent leurs actions en conséquence ;

Alors les bases solides pour la consolidation de la paix seront garanties parce que le Cadre constituera l'expression de l'appropriation nationale, les populations seront informées sur les avancées et les efforts du gouvernement pour stabiliser les régions et les mécanismes de redevabilité seront effectifs.

- c) Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.*

**Résultat 1 : Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.**

**Produit 1.1.** Le Secrétariat permanent du Cadre Politique de gestion de la crise au centre est renforcé pour assurer une meilleure coordination des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre.

*Activités indicatives :*

**Activité 1.1.1.** Former des membres du Secrétariat permanent sur les mécanismes de coordination des actions de consolidation de la paix en prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes et des femmes ;

**Activité 1.1.2.** Fournir une expertise technique au sein du Secrétariat permanent sur les questions du Nexus Humanitaire-Paix- Développement dans la coordination des actions de consolidation de la paix ;

**Activité 1.1.3.** Appuyer les mécanismes de suivi-évaluation au sein du secrétariat permanent : missions et expertises nécessaires avec l'appui de la division des affaires politiques de la MINUSMA ;

**Activité 1.1.4.** Fournir l'équipement nécessaire au secrétariat permanent.

**Produit 1.2.** Les comités régionaux de Mopti et Ségou sont renforcés en tant que démembrement du Cadre politique en vue d'une meilleure coordination des initiatives de consolidation de la paix au niveau régional.

*Activités indicatives*

**Activité 1.2.1.** Appuyer l'installation effective des comités régionaux : mise en place et fonctionnement du secrétariat, bureaux et équipement nécessaire et base des données ;

**Activité 1.2.2.** Former les agents (incluant les jeunes et les femmes) des services techniques régionaux, membres des comités régionaux sur les : questions de paix, sécurité et développement, principes humanitaires, Planification sensible aux conflits, la prise en compte du genre dans les planifications sectorielles ;

**Activité 1.2.3.** Appuyer la tenue des comités régionaux dans les différents cercles de Mopti et Ségou (au moins une fois par trimestre et de manière extraordinaire en cas de besoin) avec l'appui de la division des affaires politiques de la MINUSMA ;

**Activité 1.2.4.** Fournir l'expertise nécessaire aux comités régionaux notamment en matière de suivi-évaluation et du Nexus humanitaire-Paix-Développement à travers la mise à disposition des consultants.

**Résultat 2.** Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un

**plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.**

**Produit 2.1.** Les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le Cadre politique de gestion de la crise sont renforcées ;

*Activités indicatives :*

**Activité 2.1.1.** Appuyer les organisations de la société civile locales (incluant les organisations des femmes) dans les différents cercles pour une meilleure communication autour du cadre politique de gestion de la crise et les comités régionaux (en leur donnant les capacités de jouer leur rôle d'avocat des communautés et de surveillance de la mise en œuvre de la stratégie) avec l'appui de la Division des affaires civiles de la MINUSMA ;

**Activité 2.1.2.** Appuyer les radios communautaires locales pour communiquer sur les différentes activités du Cadre politique de gestion de la crise et ses comités régionaux avec l'appui de la division des affaires civiles de la MINUSMA ;

**Activité 2.1.3.** Organiser des focus groupes dans différents villages entre chefs traditionnels et leaders communautaires (incluant les femmes et les jeunes) sur les actions de consolidation de la paix.

**Produit 2.2.** Les sondages réguliers sont organisés en vue d'analyser les perceptions des populations sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre.

*Activités indicatives*

**Activité 2.2.1.** Engager une expertise nécessaire indépendante pour conduire des sondages trimestriels et études des perceptions sur la gestion de la crise au centre et l'impact des actions du gouvernement et des partenaires sur la consolidation de la paix et produire des rapports en collaboration avec la division des affaires civiles de la MINUSMA ;

**Activité 2.2.2.** Organiser des ateliers d'échanges sur les résultats des études de perception et sondages et leur dissémination auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de la société civile ;

**Résultat 3.** Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.

**Produit 3.1.** La commission paix et sécurité de l'Assemblée Nationale est appuyée dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale en particulier en matière de consolidation de la paix ;

*Activités indicatives*

**Activité 3.1.1.** Former les membres de la commission sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix en collaboration avec la Division des affaires politiques de la MINUSMA ;

**Activité 3.1.2.** Organiser les rencontres d'échanges d'expérience entre les députés de la région du Liptako Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix en collaboration avec la division des affaires politiques de la MINUSMA ;

**Activité 3.1.3.** Appuyer les missions de terrain et les cadres d'échanges entre les députés, les membres du gouvernement/ gouverneurs, les OSC y compris les organisations des femmes et les leaders communautaires dans les régions de Mopti et Ségou sur la gestion de la crise ;

**Produit 3.2.** Des foras régionaux sont appuyés afin que les acteurs étatiques au niveau local rendent compte sur la gestion de la crise et les actions de consolidation de la paix ;

*Activités indicatives*

**Activité 3.2.1.** Appuyer les sessions de restitution des communes devant prendre en compte les initiatives de consolidation de la paix initiées dans les communes ;

**Activité 3.2.2.** Appuyer la tenue régulière du CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD sur les questions de consolidation de la paix en soutien aux actions de développement en collaboration avec la division des affaires civiles de la MINUSMA ;

**Activité 3.2.3.** Appuyer les fora régionaux sous l'égide du Gouverneur sur les actions de consolidation de la paix dans la région et la gestion de la crise.

*d) Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

**Zones géographiques :**

- Bamako
- Régions du centre (Mopti et Ségou) et les autres régions pour l'organisation des fora régionaux ;

**Bénéficiaires :**

Les principaux bénéficiaires directs :

- + 500 personnes réparties comme suit :
- La Primature de la République/Le secrétariat permanent du Cadre politique : 30 cadres dont au moins 15 femmes
- Les Gouvernorats des régions de Mopti et Ségou/Les comités régionaux du Cadre : 50 cadres dont au moins 25 femmes
- Les parlementaires (Assemblée Nationale) : 50 députés dont au moins 15 femmes.
- Les collectivités territoriales/ cercles et communes dans les régions de Mopti et Ségou : Au moins 250 chefs des collectivités et leaders traditionnels dont au moins 80 femmes
- Organisations : 15 réparties comme suit :
- Les organisations de la société civile : au 5 OSC appuyées y compris les organisations des femmes
- Les radios communautaires : au moins 10 radios appuyés

Les bénéficiaires indirects : Au moins 1.000.000 d'habitants de Mopti et Ségou incluant :

- Les communautés locales (jeunes, femmes), toute la population seront bénéficiaires indirects du projet.

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

*a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (Internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise sous la tutelle du Premier Ministre.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement assurera le lead dans la gestion et la coordination du projet. Le projet sera mis en œuvre avec la collaboration avec la Division des Affaires Politiques et la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	32 907,044 \$	GEF, FM, Gvt, Fond d'adaptation aux changements climatiques, Japon, Norvège, Pays Bas	Bamako Sous bureau Mopti	131 dont 06 dans les zones du projet	2 Spécialistes gouvernance et 1 ROL et une équipe technique de mise en œuvre à Mopti apporteront leurs expertises à la mise en œuvre du projet

*b) Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.*

Le PNUD est l'agence de mise en œuvre du Projet. Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Le PNUD aura la tâche d'assurer la coordination technique et financière de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au comité de coordination technique et au Comité de Pilotage conjoint du PBF.

Le PNUD travaillera avec les sections pertinentes de la MINUSMA dans la mise en œuvre de projet dont la Division des Affaires Politiques, la Division des Affaires Civiles et l'Unité Stabilisation et Relèvement.

Pour ce faire, le PNUD aura pour tâche en collaboration avec le Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise et des ministères sectoriels :

- Assurer la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique de toutes les activités du projet (plan de travail, rapports pour PBF, visibilité, et communication) ;
- Procéder à l'élaboration des plans de travail et de tous les rapports à soumettre au comité technique de suivi ;
- Interagir avec tous les intervenants sur les questions intéressant le projet en collaboration avec le comité technique de suivi PBF ;
- Appuyer le Secrétariat PBF dans la préparation et l'organisation des réunions du comité technique de suivi ainsi que les réunions du comité de pilotage PBF.

Afin d'assurer la coordination entre tous les projets financés par le PBF au Mali, le projet sera également géré selon les mêmes mécanismes de coordination à savoir le Comité de Pilotage Conjoint

des projets PBF au Mali et le Comité Technique des projets PBF au Mali : un cadre commun de suivi et évaluation.

Dans le cadre spécifique de ce projet, les mécanismes suivants seront mis en place :

#### **Le Comité de Coordination technique du Projet**

Ce comité co-présidé par le Représentant du PNUD et du Secrétaire Permanent du Cadre Politique de gestion de la crise ainsi que les Divisions des Affaires Politiques et des Affaires Civiles de la MINUSMA et aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique et au Comité de Pilotage Conjoint des projets PBF au Mali. Ce comité comprendra les Experts en suivi et évaluation et les Experts du PNUD, et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques membres du Cadre politique de gestion de la crise) participants au projet. Le fonctionnement du cadre sera régi par des termes de référence validés par ses membres.

Ce comité sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du projet et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

#### **L'Equipe Projet (EP)**

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'un gestionnaire de projet PNUD qui dirigera l'équipe et rendra compte directement au Comité de coordination technique et au comité de Pilotage conjoint des projets PBF au Mali. L'équipe sera basée à Mopti au sein du sous bureau du PNUD sous la supervision du Représentant Résident du PNUD ou son délégué. Le gestionnaire sera payé par le projet à 50%. L'équipe sera également composée d'un expert en suivi-évaluation (50%) et d'un/une assistant(e) administratif et financier et d'un Chauffeur. Cette équipe interagira avec le Comité de Coordination technique du Projet et le comité de pilotage et s'assurera de la mise en œuvre des recommandations du comité de coordination technique, et coordonnera la rédaction des rapports au PBF.

- c) Gestion du risque – Identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.*

Risque	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de gestion/mitigation	Sensibilité aux conflits
Méfiance et manque d'intérêt des différents ministères (membres du cadre politique de gestion de la crise) entravant le fonctionnement du Secrétariat permanent.	Politique	Moyenne	Elevé	Plaidoyers pour l'implication du Premier Ministre comme Tutelle du Secrétariat Permanent et chef du gouvernement pour obtenir la collaboration de tous les ministères concernés.	Concertations permanentes entre les parties prenantes.
Déficit de communication entre le cadre politique de gestion de la crise au centre (son secrétariat permanent) et les	Politique et opérationnel	Elevé	Elevé	Mise en place des cadres d'échanges entre le Secrétariat permanent et les comités régionaux et implication des gouverneurs des régions.	Concertations permanentes entre les parties prenantes.

comités régionaux qui sont ses démembrements créant un blocage dans le fonctionnement de ces derniers.					
Le renouvellement tardif de l'Assemblée Nationale (Elections législatives) entraîne le retard dans la mise en œuvre des activités avec l'Assemblée Nationale.	Politique	Elevé	Moyen	Suivre calendrier électoral et implication du comité de pilotage pour orientation stratégique des activités.	Concertations permanentes avec les parties prenantes.
La population ne soutient pas le cadre politique de gestion de la crise et ne fait pas confiance en l'action gouvernementale.	Politique et sécuritaire	Moyenne	Elevé	Les activités de sensibilisation et communication autour du cadre politique de gestion de la crise sont organisées	Concertations permanentes avec les parties prenantes.
Manque de coordination entre différents partenaires pour appuyer le Cadre politique de gestion de la crise	Politique et opérationnel	Moyenne	Moyenne	Plaidoyer pour l'implication de la Primature pour faciliter la coordination ; Utilisation des cadres d'échanges existants entre partenaires dont le GEC et les différents groupes de travail ISF pour faciliter la coordination des actions de consolidation de la paix	Concertations permanentes entre parties prenantes
Regain de la violence dans le Centre empêchant la réalisation des activités du projet.	Sécuritaire	Moyenne	Elevé	Suivi permanent de la situation sécuritaire avec la MINUSMA.	Travail de sensibilisation avec les communautés locales.

d) *Suivi / évaluation – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.*

En conformité avec les politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi évaluation du projet portera sur les missions de monitoring et les spots check et l'évaluation indépendante finale.

**Les outils de suivi et d'évaluation :** Tenant compte de l'importance de la redevabilité dans le cadre d'une initiative innovante tel que ce projet, un plan de suivi et évaluation sera élaboré et proposé à l'approbation du comité technique. Ce plan sera bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Ils comprendront les indicateurs relatifs aux résultats et au processus.

Les spécialistes de Suivi et Evaluation seront responsables du suivi continu des différentes interventions, ils feront régulièrement (en moyenne tous les trimestres) des missions de suivi conjointement avec les partenaires de mise en œuvre et avec la participation des bénéficiaires. Ces missions seront sanctionnées par des rapports qui seront partagés avec le comité de pilotage.

**Partenaires d'exécution :** Un appui technique en suivi-évaluation et apprentissage (ESA) sera donné aux partenaires d'exécution (OSC) pour asseoir un système de suivi efficace en amont et en aval. Les partenaires d'exécution gouvernementaux et la société civile seront formés et activement impliqués dans la collecte de données et le renseignement des indicateurs à travers leur participation active aux visites de suivi sur le terrain ainsi qu'aux réunions et activités du projet.

**Suivi et évaluation inclusive :** Des rencontres semestrielles sur les suivis et évaluation seront envisagés avec toutes les parties prenantes (y compris les représentants du Gouvernement, les ONG, et le PBF) pour faire le point des réalisations, examiner les difficultés s'il y en a et proposer des solutions. Ces suivis et évaluation inclusif seront sectionnés par des rapports.

**Comité de pilotage (PBF) :** Les membres du Comité de Pilotage seront invités à faire des visites sur le terrain pour faire leur propre appréciation du niveau de mise en œuvre du projet. A l'issue de ces visites, le comité de pilotage donnera des orientations / recommandations en vue faire face aux insuffisances relevées et d'assurer une meilleure mise en œuvre du projet.

**Renforcement des capacités en suivi et évaluation :** Les capacités des différentes parties prenantes au projet seront renforcées particulièrement les organisations de la société civile et la partie nationale afin de permettre un suivi efficace et rapproché des activités en fonction des indicateurs clés déterminés identifiés au préalable. Des supervisions semestrielles seront composées par les représentants de toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires financiers (PBF). A l'issue de ces supervisions, des rapports semestriels de suivi et évaluation seront produits et un rapport un apport annuel et/ou final consolidera les grands acquis du projet, et orientés vers les résultats. Des ajustements seront proposés par ce comité de pilotage en cas de besoin.

**Une évaluation finale** sera organisée à la fin de la période de mise en œuvre du projet en vue de mesurer les progrès réalisés, les effets du projet et relever les bonnes pratiques et leçons apprises en vue de faire des recommandations. Cette évaluation appréciera aussi les forces et faibles de la gestion budgétaire du projet selon le critère de l'efficience.

**Suivi et évaluation externe du projet :** au-delà des rapports d'exécution, d'évaluation du projet ainsi que des sondages et études de perceptions que le projet initiera, le projet utilisera les études et analyses externes produites par des organisations indépendantes avec d'autres bailleurs des fonds comme SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) sur les questions de consolidation de la paix au Mali afin d'alimenter l'évaluation de l'impact du projet.

Un budget de \$ 107 000 sera alloué aux activités de suivi/évaluation et d'audit dont \$ 3000 pour l'évaluation finale du projet et \$ 50000 pour l'audit et pour le reste pour les missions périodiques de suivi et évaluation.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité –** Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de

manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Le projet adoptera une approche de renforcement des capacités et d'autonomisation de structures existantes durables sur lesquelles le Secrétariat permanent compte s'appuyer pour la gestion de la crise au centre notamment les comités régionaux et les cadres légaux d'orientation et de coordination des actions de développement conçus en conformité avec les types de Collectivités (CROCSAD, CLOCSAD et CCROCSAD). Le projet appuiera les collectivités pour rendre réguliers les échanges à travers ces structures. Le projet implique également le parlement dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale pour renforcer les mécanismes de redevabilité. Le travail avec la société civile permettra également de la renforcer dans son rôle de contrôle citoyen pour assurer la communication et l'information du public sur l'action gouvernementale. Le projet laissera un réseau d'acteurs de la société civile capables d'engager des initiatives au niveau local permettant de suivre et évaluer les politiques publiques en matière de gestion des conflits. Ces acteurs, forts des formations reçues grâce au projet, pourront également poursuivre les sondages et perceptions des populations sur les mesures prises par l'Etat dans la gestion de la crise.

Les cadres d'échanges au niveau national et régional que le projet mettra en place permettront d'attirer et d'orienter différents bailleurs des fonds pour appuyer les initiatives qui abordent les causes structurelles des conflits.

**Equipement :** l'achat des équipements nécessaires dans le cadre de ce projet sera strictement limité au Résultat 1 du projet en vue de répondre aux besoins de fonctionnement des comités régionaux pour une meilleure coordination des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix au centre du Mali. Ces équipements permettront aux régions de maintenir des cellules pérennes de gestion des conflits au sein des collectivités territoriales qui resteront opérationnelles à la fin du projet.

#### IV. Budget du projet

*À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).*

*Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.*

*Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).*

Les principes majeurs à savoir l'optimisation des ressources et l'efficience ont prévalu dans l'élaboration du budget :

- Au niveau du personnel : le partage du personnel disponible a été privilégié.
- Au niveau des voyages : les voyages seront menés de façon régulée surtout dans le cadre des visites de terrain ;
- La présence du personnel sur terrain comme le Bureau du PNUD à Mopti réduira également le coût des visites de terrain et facilitera la coordination de la mise en œuvre du projet.
- Infrastructures et équipements : le PNUD dispose déjà de bureaux et d'équipements, de matériels de sécurité et de véhicules à Bamako et à Mopti qui seront utilisés par le projet.

### Budget par catégories

	Organisation récipiendaire 1	Totaux
	PNUD	
1. Personnel et autres employés	\$ 190 000,00	\$ 190 000,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 360 000,00	\$ 360 000,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 200 000,00	\$ 200 000,00
4. Services contractuels	\$ 215 000,00	\$ 215 000,00
5. Frais de déplacement	\$ 210 000,00	\$ 210 000,00
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 150 000,00	\$ 150 000,00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 75 000,00	\$ 75 000,00
Sous-budget total du projet	\$ 1 400 000,00	\$ 1 400 000,00
Coût indirecte (7%)	\$ 98 000,00	\$ 98 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 1 498 000,00</b>	<b>\$ 1 498 000,00</b>

### Budget par activités

Résultats	Domaines d'activités	Dépenses
Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.	Renforcement des capacités, expertise techniques, cadres de concertation.	\$ 445 000 USD
Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.	Appui aux organisations de la société civile à travers les subventions, sensibilisations, communications à travers les radio communautaires et focus groupes.	\$ 320 000 USD

Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.	Appui à l'Assemblée Nationale à travers le renforcement des capacités, les missions d'échanges d'expériences et les sessions d'échanges ; Appui aux CROCSAD, CLOCSAD et aux communes.	\$ 270 000 USD
Gestion du projet	Personnel	\$ 190 000 USD
Coûts opérationnels incluant tous les coûts directs.	Coûts opérationnel s	\$ 75 000 USD
Suivi Evaluation	Contrat de service/ missions de terrain	\$ 100 000 USD
Sous Total		
Coûts indirects (7%)	Coûts indirects	\$ 98 000 USD
Total du projet		\$ 1 498 000USD

#### **Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording -- please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

#### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost's extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting -- Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

**Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting -- Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

#### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>17</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>17</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

<p>Résultat 1 :</p> <p>Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.</p>	<p>Indicateur 1 a</p> <p>Existence d'une matrice de cohérence des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre au niveau du secrétariat permanent du cadre de gestion de la crise.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 1 b</p> <p>Fonctionnement effectif des comités régionaux incluant au moins 30% de femmes pour la coordination de l'action gouvernementale dans la gestion de la crise.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2</p> <p>Indicateur 1c</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapport du Secrétariat</p> <p>Rapports des comités régionaux.</p> <p>Liste des comités existants et fonctionnels</p>	
<p>Produit 1.1</p>	<p>Indicateur 1.1.1</p> <p>Nombre des personnes formées et capables d'utiliser les connaissances</p>	<p>Rapport de progression/semestrielle incluant la liste de</p>	

	<p>Le Secrétariat permanent du Cadre Politique de gestion de la crise au centre est renforcé pour assurer une meilleure coordination des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre. Liste des activités du</p> <p>Produit :</p> <p><i>Former des membres du Secrétariat permanent sur les mécanismes de coordination des actions de consolidation de la paix ;</i></p> <p><i>Fournir une expertise technique au sein du Secrétariat permanent sur les questions du Nexus Humanitaire-Paix-</i></p> <p><i>Devéveloppement dans la coordination des actions de consolidation de la paix ;</i></p> <p><i>Appuyer les mécanismes de suivi-évaluation au sein du secrétariat permanent : missions et expertises nécessaires ;</i></p> <p><i>Fournir l'équipement nécessaire au secrétariat permanent.</i></p>	<p>acquises d'ésagréé par sexe et par âge.</p> <p>Niveau de référence : Cible : Au moins 30</p> <p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Disponibilité d'une expertise technique permanente au sein du secrétariat permanent sur le nexus humanitaire-paix et développement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p> <p>Indicateur 1.1.3</p> <p>Nombre de missions de suivi et évaluation appuyées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Une mission par trimestre.</p>	<p>présence et une photo de la formation</p> <p>Rapport de progression/semestrielle</p> <p>Rapport de progression/Annuelle</p>	
--	---	--	--	--

	<p><b>Produit 1.2</b> Appuyer l'installation effective des comités régionaux : mise en place et fonctionnement du secrétariat, bureaux et équipement nécessaire et base des données ;</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Former les agents des services techniques régionaux, membres des comités régionaux sur les : questions de paix, sécurité et développement, principes humanitaires, Planification sensible aux conflits, la prise en compte du genre dans les planifications sectorielles ; Appuyer la tenue des réunions des comités régionaux dans les différents cercles de Mopti et Ségou (au moins une fois par trimestre et de manière extraordinaire en cas de besoin) ;</p>	<p><b>Indicateur 1.2.1</b> Nombre des agents des services techniques formés désagrégé par sexe et âge Niveau de référence : 0 Cible : 50</p> <p><b>Indicateur 1.2.2</b> Nombre de réunions tenues Niveau de référence : 0 Cible : Au moins une réunion par mois</p> <p><b>Indicateur 1.2.3</b> Disponibilité de l'équipement nécessaire pour le fonctionnement des comités régionaux Niveau de référence : 0 Cible : 2 comités régionaux équipés.</p>	<p>Rapport de progression/Annuelle Liste de présence Photo de l'activité</p> <p>Minutes des réunions Liste de présence Rapport de progression/Annuelle</p> <p>Rapport de progression/Annuelle</p>	
--	---	---	---	--

	<p><i>Fournir l'expertise nécessaire aux comités régionaux notamment en matière de suivi-évaluation et du Nexus humanitaire-Paix-Développement.</i></p> <p>Produit 1.3</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>			
<p>Résultat 2 :</p> <p>Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à</p>		<p>Indicateur 1.3.1</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p> <p>Indicateur 1.3.2</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p> <p>Indicateur 1.3.3</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p> <p>Indicateur 2 a</p> <p>Réduction des perceptions négatives des citoyens sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre.</p> <p>Niveau de référence : pas déterminé</p> <p>Cible : Au moins 50% des personnes contactées dont 30% de femmes</p>	Sondage	

<p>l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>déclarent connaître et satisfaites des actions de l'Etat dans la gestion de la crise au centre.</p>	<p>Indicateur 2 b</p> <p>Amélioration du niveau de participation des populations aux activités de communication et sensibilisation par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les populations)</p> <p>Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfaisant, 2. Satisfaisant, 3. Insatisfaisant, 4. Très insatisfaisant)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Très satisfaisant/ Satisfaisant</p>	<p>Rapport de l'enquête de base</p> <p>Sondage</p> <p>Rapport final</p>	
<p>Produit 2.1</p> <p>Les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le Cadre politique de gestion de la crise sont renforcées</p>	<p>Indicateur 2 c</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	<p>Indicateur 2.1.1</p> <p>Nombre d'OSC appuyées</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 5</p> <p>Indicateur 2.1.2</p>	<p>Rapport de progression/Annuelle</p> <p>Rapport de diffusion par les radios communautaires</p>	

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><i>Appuyer les organisations de la société civile locales dans les différents cercles pour une meilleure communication autour du cadre politique de gestion de la crise et les comités régionaux (en leur donnant les capacités de jouer leur rôle d'avocat des communautés et de surveillance de la mise en œuvre de la stratégie) ;</i></p> <p><i>Appuyer les radios communautaires locales pour communiquer sur les différentes activités du Cadre politique de gestion de la crise et ses comités régionaux ;</i></p> <p><i>Organiser des focus groupes dans différents villages entre chefs traditionnels et leaders communautaires sur les actions de consolidation de la paix.</i></p>	<p>Nombre de radios communautaires appuyées (qui diffusent les messages de paix)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :10</p> <p>Indicateur 2.1.3</p> <p>Nombre de focus organisés (au moins 30% de femmes)</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible : 50</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
--	---	--	----------------------------	--

	<p><b>Produit 2.2</b>  Les sondages réguliers sont organisés en vue d'analyser les perceptions des populations sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :  <i>Engager une expertise nécessaire indépendante pour conduire des sondages trimestriels et études des perceptions sur la gestion de la crise au centre et l'impact des actions du gouvernement et des partenaires sur la consolidation de la paix et produire des rapports ;  Organiser des ateliers d'échanges sur les résultats des études de perception et sondages et leur dissémination auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de la société civile ;</i></p>	<p><b>Indicateur 2.2.1</b>  Nombre de sondages organisés  Niveau de référence :  Cible : 2 par an</p> <p><b>Indicateur 2.2.2</b>  Nombre d'ateliers organisés dont les participants sont au moins 30% de femmes  Niveau de référence :  Cible : 4 par an</p> <p><b>Indicateur 2.2.3</b>  Niveau de référence :  Cible :</p>	<p>Rapport de sondages</p> <p>Rapport d'activités</p>	
--	--	---	---	--

	Produit 2.3 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.3.1		
		Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 2.3.2		
		Niveau de référence : Cible :		
Résultat 3 : Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.		Indicateur 2.3.3		
		Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3 a	Nombre d'actions parlementaires engagées pour le contrôle de l'action gouvernementale dans la gestion de la crise au Centre.	Rapport de la commission parlementaire.
		Niveau de référence : Cible : Au moins 2 par an.		
		Indicateur 3 b	Nombre de recommandations issues des foras régionaux sur la gestion de la crise mises en œuvre	
		Niveau de référence : 0		



	<p><i>matière de consolidation de la paix ; Appuyer les missions de terrain et les cadres d'échanges entre les députés, les membres du gouvernement/ gouverneurs, les OSC et les leaders communautaires dans les régions de Mopti et Ségou sur la gestion de la crise ;</i></p>			
	<p><b>Produit 3.2</b> Des foras régionaux sont appuyés afin que les acteurs étatiques au niveau local rendent compte sur la gestion de la crise et les actions de consolidation de la paix ;</p>	<p><b>Indicateur 3.2.1</b> Nombre de sessions de restitutions appuyées Niveau de référence : Cible :11</p>	<p>Rapport de progression/Annuelle</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit : Appuyer les sessions de restitution des communes devant prendre en compte les initiatives de consolidation de la paix initiées dans les communes ;</p>	<p><b>Indicateur 3.2.2</b> Nombre de réunions régulières des CROCSAD et CLOCSAD appuyées Niveau de référence : Cible :70</p>	<p>Rapport de progression/Annuelle Liste de présence</p>	
		<p><b>Indicateur 3.2.3</b> Niveau de référence : Cible :</p>		

	<p><i>Appuyer à la tenue régulière du CROCSAD et CLOCSAD sur les questions de consolidation de la paix en soutien aux actions de développement ; Appuyer les fora régionaux sous l'égide du Gouverneur sur les actions de consolidation de la paix dans la région et la gestion de la crise.</i></p>			
Produit 3.3	<p>Liste des activités relevant du produit :</p>	Indicateur 3.3.1	Niveau de référence : Cible :	
Résultat 4 :		Indicateur 3.3.2	Niveau de référence : Cible :	
		Indicateur 3.3.3	Niveau de référence : Cible :	
		Indicateur 4 a	Niveau de référence :	

<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	Cible :		
	Indicateur 4 b		
	Niveau de référence : Cible :		
	Indicateur 4 c		
	Niveau de référence : Cible :		
	Indicateur 4.1.1		
<b>Produit 4.1</b>  Liste des activités relevant du produit :	Niveau de référence : Cible :		
	Indicateur 4.1.2		
	Niveau de référence : Cible :		
<b>Produit 4.2</b>	Indicateur 4.1.3		
	Niveau de référence : Cible :		
	Indicateur 4.2.1		
	Niveau de référence : Cible :		

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 4.2.2</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		
		<p>Indicateur 4.2.3</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		
	<p>Produit 4.3</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 4.3.1</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		
		<p>Indicateur 4.3.2</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		
		<p>Indicateur 4.3.3</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en oeuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	+		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	+		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	+		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en oeuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	+		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en oeuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	+		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		
10. Le plan de suivi évaluation a-t-il été élaboré sinon sera-t-il disponible et partagé ?		+	Au démarrage du projet